AADL

Colère des souscripteurs du premier programme

Les souscripteurs du premier programme location-vente AADL, 2001 et 2002 reviennent à la charge. Dénonçant le cafouillage, ils ont tenu hier un rassemblement devant la direction générale de l'AADL, à Alger.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La colère des souscripteurs du premier programme AADL refait surface. Attisés et rassurés après le paiement de la première tranche en mai 2013, les souscripteurs commencent à s'impatienter et surtout à s'inquiéter.

«Les chantiers sont à l'arrêt, les responsables ne veulent pas communiquer sur les sites d'accueil, ils déclarent une chose et son contraire à la fois, la date du paiement de la deuxième tranche reste inconnue, tout comme le nombre de souscripteurs du premier programme qui augmente de jour en jour, alors que le ministre parlait de 88 000 postulants, puis de 104 000 et voilà qu'on nous parle aujourd'hui de 114 000, d'où sortent ces nouveaux souscripteurs dont le nombre est censé diminuer ? Pourquoi tout ce cafouillage ?», s'interrogeaient les souscripteurs. Ces derniers étaient une trentaine à se rassembler hier devant la direction générale de l'AADL à Alger.

Les contestataires demandent à connaître leur affectation et un échéancier pour le paiement de la deuxième tranche. «Le ministre de l'Habitat nous accuse de gens non civilisés et impatients, mais cela fait 12 ans que nous attendons un logement et non pas 2 ans», ont rappelé les contestataires qui ont affirmé qu'ils tiendront des rassemblements chaque semaine.

L'AADL a lancé en 2013 un programme de 230 000 unités de logements dont 96 000 sont déjà réalisées et prévoit le lancement de 400 000 unités dans le cadre du programme quinquennal 2015-2019 à raison de 105 000 unités par an. Le ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, a déjà déclaré le lancement d'un programme AADL 3 pour janvier ou février 2015. «Le gouvernement compte lancer un nouveau programme de 400 000 logements, dont une partie, plus de 100 000, sera consacrée à l'AADL 3», a-t-il déclaré en décembre dernier. Ce programme est visiblement remis aux calendes grecques. Toujours selon Tebboune, «l'Algérien a l'espoir, aujourd'hui, de voir son logement lancé et réalisé en 20 mois. Je dois rassurer les souscripteurs que l'ordre de versement est un contrat engagé avec l'Etat. A partir du moment où les souscripteurs paient, leurs droits sont protégés. L'ordre de versement est un document financier important. Le souscripteur peut même demain, et si jamais sa demande n'est pas satisfaite dans les délais, ester l'Etat en justice et encaisser 5 fois le montant versé. Quand j'entame un chantier, je m'engage à le livrer en 24 mois».

Photo : NewPress

Les souscripteurs exigent de connaître leur affectation.

Selon les prévisions du ministère de l'Habitat, l'opération de distribution de logement au profit du premier programme sera lancée à partir du deuxième semestre de 2015 et s'achèvera à la fin 2016. Ils sont encore 700 000 à avoir postulé pour le deuxième programme en 2013. 461 305 ordres de versement ont été envoyés aux candidats.

Ces derniers se sont acquittés de la première tranche vers fin 2014 et depuis, aucun échéancier n'a été fixé pour la deuxième tranche. Pourtant, Tebboune promet de mettre fin à la crise de logement d'ici l'horizon 2018.

S. A.

NE COUVRANT QUE 20% DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS

La Casnos à la recherche d'un second souffle

La Casnos ne couvre que 20% des trois millions de travailleurs non-salariés, soit ceux qui exercent les professions libérales. C'est ce qu'a indiqué hier le directeur général de cette caisse de sécurité sociale lors d'une rencontre avec la presse.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La rencontre avec les journalistes a eu lieu au siège du centre familial de Ben Akoun et lors de laquelle le premier responsable de cette structure a expliqué les grands axes du redéploiement de sa structure.

En effet, installé à la tête de la Casnos depuis six mois, M. Achek Youcef a mis en exergue les grandes lignes de «relance des activités de la Casnos». Mais il fera savoir en premier lieu que sa structure accuse un retard dans son redéploiement. Un déficit qui s'explique par plusieurs raisons qu'il a voulu éviter d'étaler au grand public. Mais il dira toutefois que le taux de recouvrement est en deçà des attentes puisque «seulement 20%, soit 600 000 cotisants sur les trois millions recensés». C'est dans cette optique que le directeur général de la Casnos dira «qu'une réflexion approfondie sur le régime de sécurité des non-salariés est en cours». Cette réflexion, a-t-il ajouté, permettra plus de flexibilité dans les procédures d'affiliation et de recouvrement, un allégement des formalités de déclaration, notamment en ce qui concerne l'assiette de cotisation».

Pour le conférencier, «les avantages de ce système résident essentiellement dans la déclaration d'activité, l'exigibilité de la cotisation, les modalités de leur versement ainsi que l'amélioration de l'avantage de retraite. Ainsi, les non-salariés sont appelés à accomplir les formalités d'affiliation à temps, d'une part, et à déclarer des assiettes de cotisation d'un niveau appréciable d'autre part, afin de leur permettre de bénéficier d'une meilleure pension de retraite».

Ces mesures mises en place par la nouvelle équipe de la Casnos visent une large couverture des non-salariés, d'où «l'appel lancé en cette circonstance». En effet, la Casnos lance un appel à «toutes les personnes non affiliées qui exercent pour leur propre compte, une ou plusieurs activités professionnelles, et les invite à se rapprocher de ses structures afin d'accomplir les formalités nécessaires leur permettant ainsi qu'à leurs ayants droit la couverture sociale». Pour rappel, cette sortie médiatique du premier responsable de la Casnos est intervenue au lendemain de l'installation de nouveaux directeurs généraux des principales caisses sociales, Cnas, Casnos, et CNR, par le ministère du Travail. Certains étaient à ce poste depuis dix ans, d'autres ont été nommés il y a deux ans seulement.

Photo : DR

La Casnos vise une large couverture des non-salariés.

Ainsi à la tête de la Cnas depuis septembre 2012, Hafed Choukri Bouziani a été remplacé par Slimane Mellouka, désormais ancien directeur de la Cnas d'Alger. Ahmed Chaouki Fouad Achek Youcef a été nommé directeur général de la Casnos, en remplacement de Ouahab Lemaï.

A la tête de la CNR, c'est Tidjani Hassan Heddam, ancien directeur du contrôle médical à la Cnas, qui remplace Mohamed Tahar Beldjoudi qui occupait ce poste depuis septembre 2004. Lors de la cérémonie d'installation, le représentant de tutelle a appelé l'ensemble des travailleurs des caisses nationales des assurances sociales à coopérer avec les nouveaux responsables pour poursuivre les efforts visant à développer le système national de sécurité sociale et améliorer le service public garanti aux assurés et aux ayants droit.

A. B.

LE MOUVEMENT A PROVOQUÉUNE PAGAILLE INOUÏE

Grève surprise à Air Algérie

Nouvelle pagaille, hier lundi à l'aéroport international Houari-Boumediène d'Alger provoquée par une énième grève surprise.

Cette fois-ci, ce sont des hôtesses de l'air et des stewards qui ont débrayé, provoquant le report de nombre de vols.

A l'appui de leur débrayage, les grévistes mettent en avant des revendications socio-professionnelles, dont notamment une revalorisation salariale, une permanisation des PNC contractuels. Ceci, en sus de la nécessité de renforcer les personnels que l'augmentation du nombre d'avions et celui des destinations dicte.

K. M.

COMMUNIQUÉ

Suite au mouvement de contestation du personnel navigant commercial d'Air Algérie, qui a eu lieu en cette journée du 30 mars 2015 sans préavis, provoquant des perturbations sur le programme de vols initial, des discussions avec les parties compétentes ont été entamées et ont abouti à la reprise du travail vers 15h.

Air Algérie tient à signaler que seulement 17% des vols ont été effectués, ce qui a causé la perturbation d'une bonne partie du trafic.Air Algérie a pris toutes les mesures nécessaires pour faciliter au mieux la prise en charge des passagers et en résorber progressivement le flux.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les taux versés maintenus

Contrairement à ce qui a été rapporté, le taux des allocations familiales allouées aux fonctionnaires n'a pas changé.

Le seul changement opéré est celui entrant éventuellement dans le cadre des dispositions portant abrogation du 87 bis. Autrement dit, les salariés percevant un salaire de plus de 15 000 DA et dont le taux des allocations familiales était de 600 DA par enfant verront ces dernières passer à 300 DA comme le stipulent la loi et les accords conclus lors de la 12e tripartite.

A. B.